

Présentation du Programme des Paiements Anticipés (PPA)

PAR MÉLANIE MATHIEU, AGRONOME



AGRIstratégies

28 novembre 2024



Programme des Paiements Anticipés (PPA)

UNE SOLUTION POUR LES MARAÎCHERS

GÉREZ VOS FLUX DE TRÉSORERIE AVEC SÉCURITÉ ET
EFFICACITÉ.

Introduction

Objectifs du programme :

- Offrir des avances de fonds pour soutenir les producteurs agricoles;
- Réduire la pression financière liée à la commercialisation des récoltes.

Chiffres clés :

- Avances totales jusqu'à 1 million \$;
- Intérêts payés sur la première tranche de minimum 100 000 \$ de votre avance (250 000 \$ pour 2024, 2025 inconnu pour l'instant);
- Taux d'intérêt préférentiel sur le reste de votre avance.

Fonctionnement du PPA

Comment ça marche ?

Avance versée en totalité ou en partie (60% début saison et 40% plus tard);

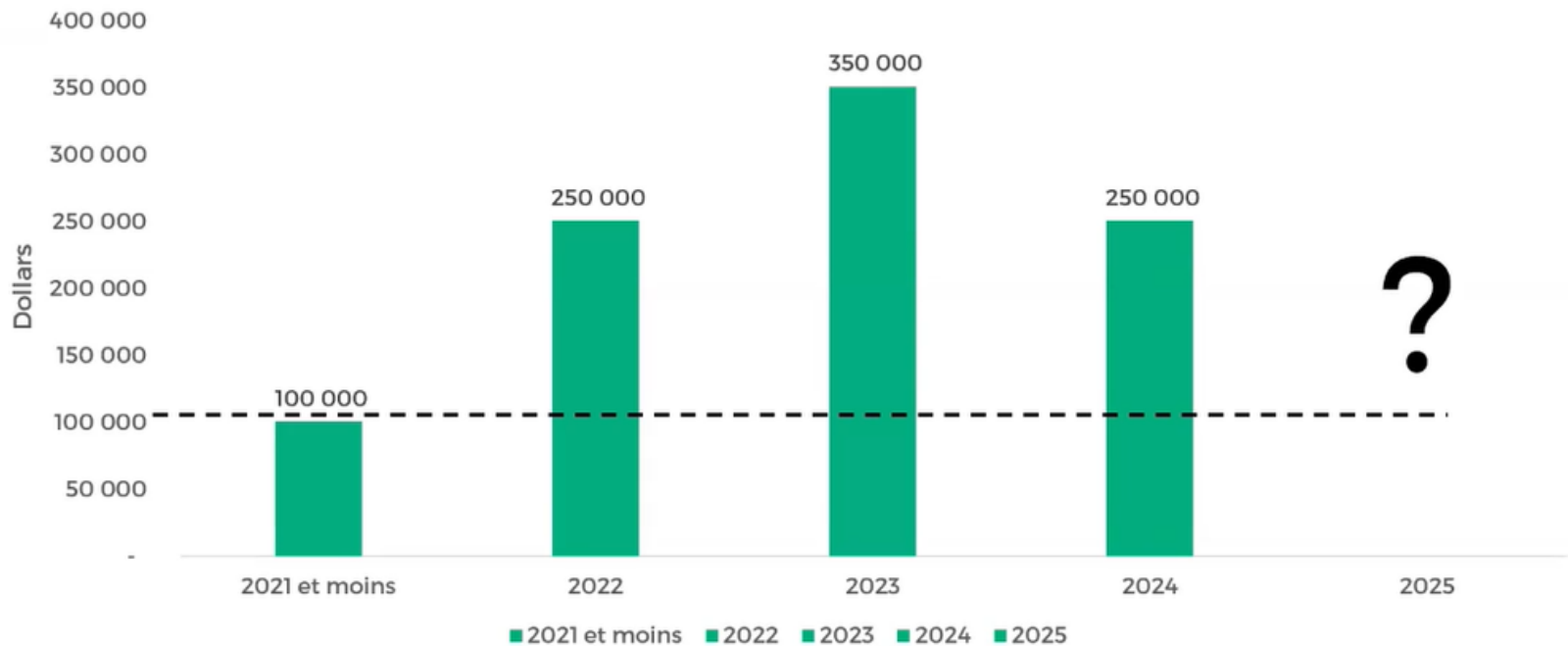
Vous remboursez les avances au fur et à mesure que vous vendez les produits agricoles, et avez jusqu'à 18 mois pour rembourser la totalité de l'avance reçue:

→ Les premiers 250 000 \$ sont exempts d'intérêts (2024);

→ La balance (jusqu'à 750 000 \$) est prêtée au taux préférentiel moins 0,25 %; Max. 1M\$

Le montant de votre avance est calculé en fonction d'un maximum de 50 % de la valeur anticipée des produits agricoles que vous allez produire ou que vous avez en stock.

Évolution de la portion sans intérêt



Source : Compilation DREPA-UPA.



Admissibilité

Critères :

- Être un producteur de produits agricoles éligibles (ex. : fruits, légumes, céréales);
- Être inscrit à un programme de gestion des risques agricoles;
- Fournir une garantie sur votre avance.

Documents requis :

- Preuve de production;
- Plan de commercialisation;
- États financiers;
- Cote de crédit (Équifax).

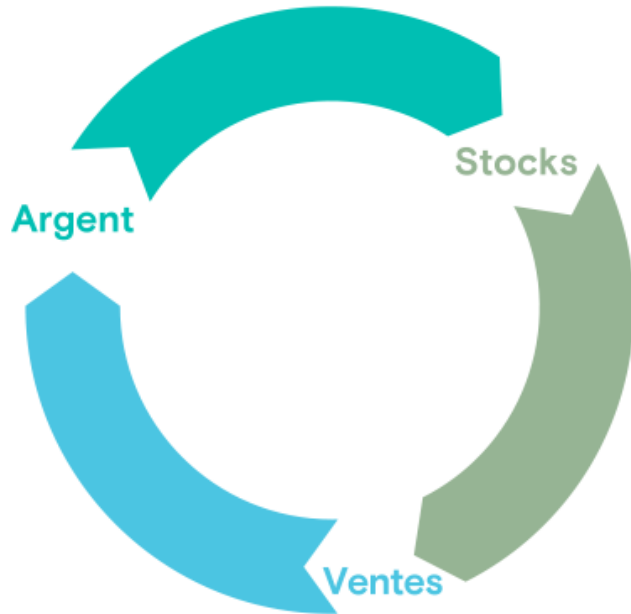
Bénéfices

Bénéfices :

- Flexibilité financière;
- Réduction des coûts d'emprunt;
- Diminution de la pression financière;
- Meilleure gestion du flux de trésorerie.

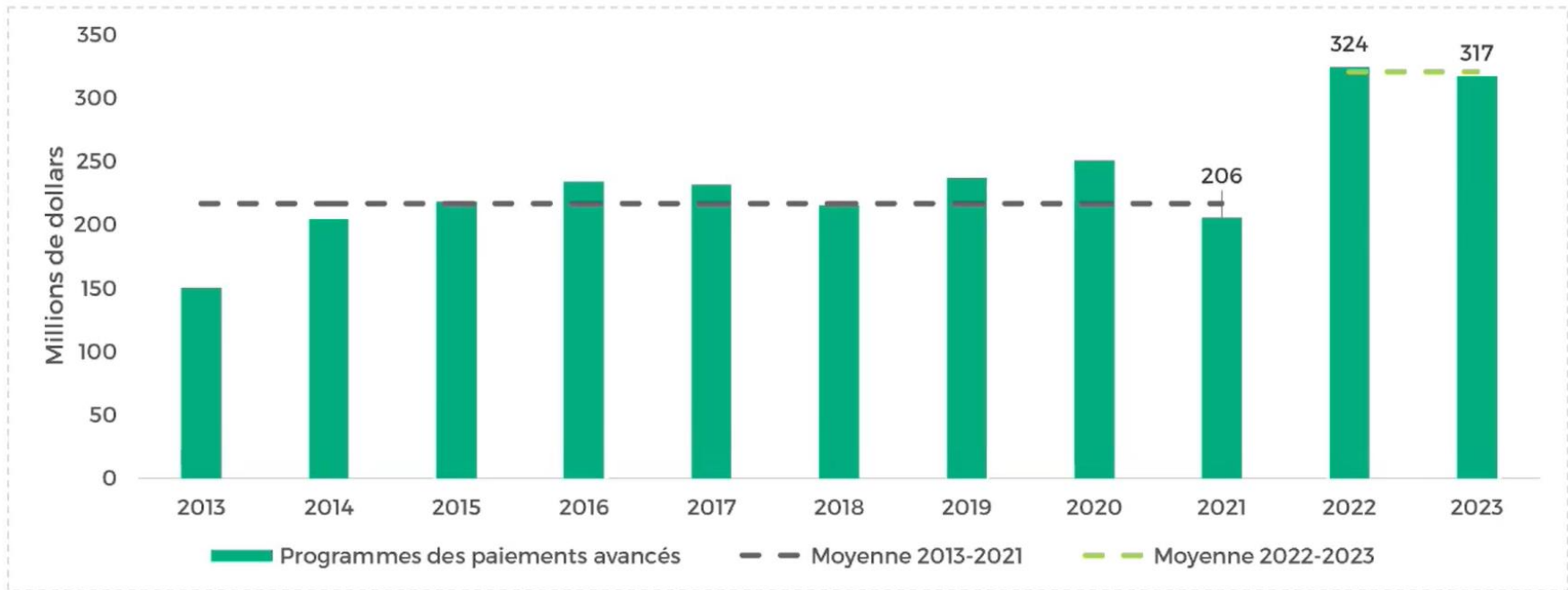
Un outil de plus en plus populaire:

- Augmentation de 49% de l'utilisation des paiements depuis 2021.



Évolution de l'utilisation des PPA au 31 décembre

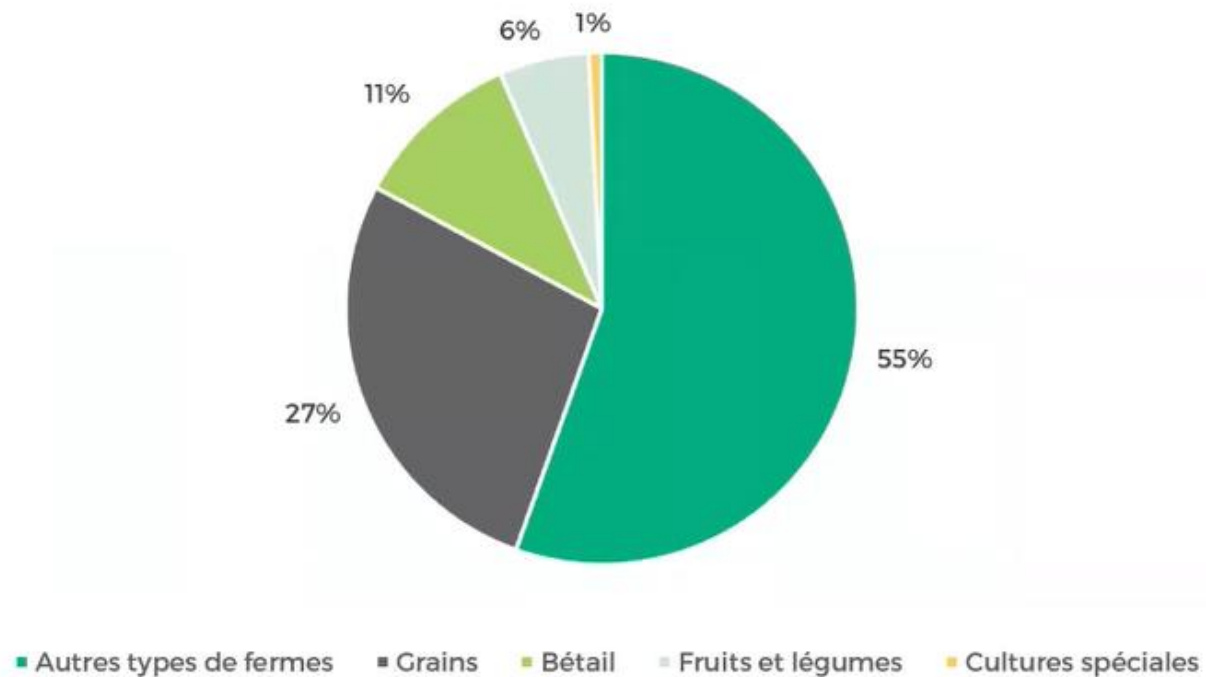
Québec



Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0051-01, compilation DREPA-UPA.

RÉPARTITION DES AVANCES PAR PRODUCTION

Québec, 2021



6% pour la production de fruits et légumes

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2023, Rapport au Parlement sur l'examen de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole, juin 2023, compilation DREPA-UPA.

Exemple pratique

Comparaison avec une marge de crédit

Exemple d'une avance de 100 000 \$ sur 1 an

Programme de paiements anticipés :

- Ex. : frais administratif : 1 % de l'avance

Coût de l'option : **1 000 \$**

Marge de crédit :

- Taux d'intérêt : taux préférentiel* + 1,5 % = 8,45 %
- Frais de gestion : 250 \$

*Le taux préférentiel en date du 7 juin 2024 est de 6,95 %

Coût de l'option : **8 700 \$**

Références et contact

Sources d'information :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada

<https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/paiements-anticipes>

- Webinaire du 7 juin 2024

<https://producteursdepommesduquebec.ca/actualites/ne-ratez-pas-linscription-au-programme-de-paiement-anticipe-ppa/>

Présenter une demande :

- D'ici le 14 juin 2025 (à confirmer, date limite pour 2024)
- Contacter l'un des 27 agents d'exécution du PPA
- Ligne d'information : 1-866-367-8506



Mélanie Mathieu
mmathieu@agristrategies.ca
819-575-7025
www.agristrategies.ca

COMMENT CE PROGRAMME POURRAIT-IL
SOUTENIR VOS OBJECTIFS AGRICOLES ?

Questions?